

Question écrite de M. Roberto Broggin, du 6 novembre 2002: «Souffleuses à feuilles et Agenda 21».

La Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement utilisent toujours des souffleuses à feuilles en cet automne 2002. Ces engins sont bruyants et polluants. Ils ne correspondent manifestement pas aux objectifs que le Conseil administratif s'est fixés dans le cadre de l'Agenda 21.

Quelle réponse le Conseil administratif entend-il apporter à cet état de fait (par exemple, engagement de chômeurs durant l'automne ou de personnes astreintes à des travaux d'utilité publique: tagueurs, automobilistes mauvais payeurs, etc.)?